

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

Dossier suivi par : SS

Réf: 2000121TRAN10090



BAYER SAS
service homologation
16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR
CP310
69337 LYON CEDEX 09
FRANCE

Paris, le

16 JUIL. 2010

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intranet : 2000121 - BOREAL AMM n° 2000121

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux


Emmanuelle SOUBREYRAN

Emmanuelle SOUBEYRAN

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2000121 Nom commercial : BOREAL

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2000121

Type commercial : Produit de référence
Composition : Flufénacet 480 G/KG+Isoxaflutole 100 G/KG

Vu l'avis de l'Afssa du 19 mai 2010

Autorisation de transfert de la préparation BOREAL détenue par BAYER CROPSCIENCE FRANCE SAS vers BAYER SAS.

Dénominations commerciales

BOREAL

Firme détentrice

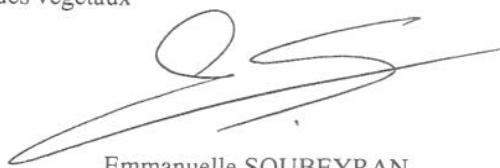
BAYER SAS

Ancienne firme :
BAYER CROPSCIENCE FRANCE SAS

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux

16 JUIL. 2010



Emmanuelle SOUBEYRAN